

Annick GREMY
Mairie de GRIEGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES



Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le **28 JUIL. 2023**
ID : 001-210101796-20230725-202328-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 18 juillet 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 25 JUILLET 2023
2023 / 28**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MERLE Fabienne

Excusés : M. CHARVET Thierry, Mme PALLOT Irène, Mme HULEUX Cindy

Absent : M. DURAND Paul

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : création d'un poste d'adjoint technique contractuel

Maxime CAILLEAU apprenti au sein de la collectivité a obtenu son CAPA de jardinier/paysagiste. Sa période d'apprentissage se terminera le 19 septembre 2023. Compte-tenu des travaux à réaliser et de son expérience acquise au cours de ces 2 années d'apprentissage, il pourrait être envisagé de le recruter, en CDD sur un emploi ^{non} permanent, à temps complet, en qualité d'adjoint technique, à compter du 20/09/2023 et jusqu'au 30/09/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

*- **APPROUVE** la création à compter du 20 septembre 2023, d'un emploi ^{non} permanent pour faire face aux travaux à réaliser, dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.*

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 20/09/2023 au 30 septembre 2024 inclus.

*- **DIT** que sa durée de travail hebdomadaire annualisé sera de 35 H 00/semaine.*

*- **DIT** que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement, indice majoré 361.*

*- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal sur le compte 6413.*

*Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY*